

# Tombez en prévention !



Lydia Pelletier  
lpelletier@asstsas.qc.ca

**Les chutes ne se produisent pas uniquement d'un escabeau ou sur une plaque de glace dans un stationnement. Dans les services de garde (SDG), le personnel risque aussi de trébucher sur un jouet ou de perdre l'équilibre lors d'une intervention rapide auprès des enfants.**

**E**n 2017, dans les SDG, les chutes représentent près de 31 % des accidents du travail. Elles sont la deuxième cause d'accidents, après les troubles musculosquelettiques. Le nombre de lésions indemnisées relatives aux chutes et aux glissades est passé de 280 événements en 2016, à 381 en 2017, ce qui signifie une augmentation de près de 36 %. Une hausse considérable !

Les chutes peuvent causer de graves blessures telles que des fractures, des traumatismes multiples et des commotions cérébrales. Face à cette situation, comment prévenir les chutes et protéger la santé et la sécurité du personnel en SDG ?

## Les responsabilités

La prévention est une responsabilité partagée entre l'employeur et les employées. En interprétant l'article 51 de la Loi sur la santé et sécurité du travail (LSST), les responsabilités de l'employeur pour la prévention des chutes pourraient se formuler ainsi :

- FOURNIR AUX TRAVAILLEUSES l'information et la formation pour prévenir les chutes et les glissades
- ENCOURAGER LE PERSONNEL à signaler les risques de chute
- ÉTABLIR DES MESURES pour éliminer ou réduire l'exposition des travailleuses aux risques de chute
- VEILLER À L'EFFICACITÉ des mesures de contrôle (par exemple, l'inspection des lieux)



Illustration : Jean Morin

# En 2017, dans les SDG, les chutes représentent près de 31 % des accidents du travail. Elles sont la deuxième cause d'accidents, après les troubles musculosquelettiques.

Selon l'article 49 de la LSST, les responsabilités des employées pour la prévention des chutes pourraient s'énoncer ainsi :

- REPÉRER LES RISQUES de chute au cours de la journée
- INFORMER L'EMPLOYEUR des risques repérés
- UTILISER LES MÉTHODES DE TRAVAIL sécuritaires et les équipements adéquats

## Quelques solutions

Les situations à risque de chute sont nombreuses dans les SDG. L'approche la plus efficace consiste à mettre en place des solutions qui les éliminent. Pour cela, il faut pouvoir reconnaître les dangers.

Vous trouverez ci-dessous une liste de risques et de pistes de solution<sup>1</sup>. Voyez si ces risques sont présents chez vous et si les solutions s'appliquent. Discutez-en en équipe !

### RISQUES

### PISTES DE SOLUTION

**L'encombrement dans les coins de jeux, les aires d'entreposage et les zones de circulation augmente le risque de trébucher**

- Garder des zones de déplacement libres de tout obstacle et de tout encombrement
- Éviter de placer les tapis de jeux dans les espaces de circulation
- Remplacer les tapis en mauvais état ou qui retroussent
- Définir les zones de jeux
- Avoir des rangements suffisants
- Faire le ménage régulièrement pour ne pas accumuler de matériel superflu
- Favoriser la rotation des jouets et retourner le surplus à la joujouthèque

**L'utilisation inadéquate, l'absence ou le mauvais état des équipements pour travailler en hauteur (ex. : marchepied, tabouret, petit escabeau) peuvent entraîner des chutes**

- Opter pour des équipements conformes, légers et facilement accessibles
- Se questionner sur la nécessité de mettre des décorations en hauteur
- Optimiser le rangement pour que le matériel lourd ou fréquemment utilisé soit accessible à partir du sol
- Mettre en place une procédure de travail en hauteur et la communiquer à l'équipe

**La présence de glace et de neige constitue une source de danger dans les stationnements, sur les trottoirs, de même que dans les entrées et la cour**

- Inspecter tous les jours les zones à risque et épandre des abrasifs
- Installer des auvents aux entrées pour éviter l'accumulation de neige et de glace
- Dénéiger de façon efficace (ex. : contrat complet en sous-traitance)
- Porter des crampons pour réduire les risques de chute (équipement fourni gratuitement par l'employeur)



Illustration : Jean Morin

## RISQUES

**Les terrains mal entretenus ou inégaux, les bordures du carré de sable, les trous creusés par les enfants, les dénivellations du trottoir, les feuilles mortes ou les autres débris peuvent occasionner des trébuchements et des glissades**

## PISTES DE SOLUTION

- Inspecter et entretenir régulièrement la cour
- Peindre les racines d'arbres
- Ajouter des copeaux de bois aux endroits où la dénivellation est plus importante
- Inspecter les sentiers utilisés
- Porter des chaussures avec une semelle antidérapante

**Un éclairage inadéquat et une vision obstruée augmentent le risque d'accident**

- Ajouter un éclairage d'appoint dans les zones de circulation afin d'améliorer la visibilité, surtout durant la sieste
- Utiliser un chariot et éviter de se déplacer avec du matériel dans les mains
- S'aider entre collègues lors de l'utilisation d'un escabeau pour éviter un déséquilibre et améliorer la vision
- Utiliser des contenants de petits formats afin de ne pas obstruer la vue lors du transport

**Les marches inégales, les tuiles usées, les mains courantes à une hauteur inappropriée peuvent causer des faux pas**

- Entretenir les zones de circulation intérieures et extérieures
- Ajouter de bandes antidérapantes sur les marches, installer les mains courantes à la bonne hauteur
- Tenir en tout temps la main courante dans l'escalier
- Inspecter les lieux pour déterminer les risques dans l'aménagement
- Mettre en place un processus de suivi des demandes de réparation et d'entretien

## Prenez les devants, tombez en prévention

La prévention des chutes passe par un regard complet sur tous les éléments de votre situation de travail : l'environnement de travail, la tâche effectuée, les personnes concernées, le temps pour réaliser les activités et les équipements disponibles. L'engagement de la direction et du personnel est primordial pour la prise en charge de la prévention. La rédaction d'un plan d'action est un excellent moyen pour trouver les risques de chute dans votre milieu et déterminer les différentes étapes pour les éliminer ou les réduire.

Pour ce faire, référez-vous à l'exemple de plan d'action disponible sur notre site ([asstsas.qc.ca/securitesdg](http://asstsas.qc.ca/securitesdg)). Vous pouvez aussi relire le dossier « La prévention des chutes au travail » paru dans *Sans pépins* (2014, vol. 16, n° 2) et télécharger la fiche technique *Les chutes et les glissades au travail, ça tombe toujours mal !* ●

### RÉFÉRENCE

1. La liste complète se trouve sur notre site : [asstsas.qc.ca/outil\\_chutes](http://asstsas.qc.ca/outil_chutes)



Illustration : Jean Morin